

Contrat de Saillie 2023 WESTIDE MIRAH II

VENDEUR

Nom : Haras du Semnon
Adresse : La Touche
CP Ville : 35134 Thourie
Tel : 0688539365
Email : nagherve@gmail.com

JUMENT

Nom :
N° sire :

Statuts étalon

HWSD : N/N non porteur
PSSM1 : N/N non porteur

Conditions de vente 2023

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Westide Mirah II aux conditions suivantes :

ACHETEUR

Nom :
Adresse :
CP Ville :
Tel :
Email :

Centre de mise en place

Nom :
Adresse :
CP Ville :
Tel :
Email :

IAF

120 € TTC à la réservation + 450 € TTC (dont TVA 5,5 %) - PV 48 h

0 € TTC à la réservation + 670 € TTC (dont TVA 5,5 %) - PV 48 h

Les frais de suivi gynécologique, les frais de mise en place ainsi que les frais de pension restent à la charge de l'acheteur.

IART

220 € TTC à la réservation + 450 € TTC (dont TVA 5,5 %) - PV 48 h

La réservation comprend les frais de collecte et deux envois
Les envois complémentaires sont facturés en fin de saison au tarif de **60 € TTC** / envoi semaine et **72 € TTC** / envoi le samedi (dont TVA 20 %)

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé avec le chèque de règlement de la réservation à l'ordre du Haras du Semnon

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

Fait à

le

Signature vendeur



Signature acheteur avec la mention « Lu et Approuvé »